

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°61/2022

Séance Ordinaire du 26 octobre 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt et deux le vingt-six octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : DURAND Christophe

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CHANCHO Jean-Marie, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis

Procurations : BRUNET François à CRUANAS Pauline, PLA Michelle à DARIO Alain, ROUSSEAU Charline à BROSSEAU Sylvie

Absents : /

Date de la convocation :

19/10/2022

Classement issu de la
nomenclature

« ACTES »

7.8 Fonds de
concours

OBJET : CONVENTION FINANCIERE PORTANT ORGANISATION DES MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'acquisition de deux défibrillateurs à placer au Théâtre Lavigne et au cabinet médical. Afin de permettre son financement, des subventions ont été sollicitées par la commune auprès de la Préfecture des P-O et de la communauté urbaine de Perpignan Méditerranée. Les services de la communauté urbaine proposent ainsi de conventionner avec la commune pour permettre l'attribution d'un fonds de concours 2018 (1^{ère} et 2^e parts) conformément aux dispositions du CGCT. Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui se compose de six articles et propose de l'adopter. Il précise que le montant total subventionnable du projet est de 3180 € HT auquel est affecté un fonds de concours global fixe et définitif de 816,50 €.

Le plan de financement est le suivant :

Opération	Montants travaux HT	Autres subventions	Charges résiduelles	Fonds de concours sollicité (en % et en €)
Acquisition de défibrillateurs	3 180,00 €	1 547,00 € Etat	1 633,00 €	50,00% 816,50 €
TOTAL	3 180,00 €	1 547,00 €	1 633,00 €	816,50 €

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la convention financière portant organisation des modalités d'attribution et des versements d'un fonds de concours à la commune au titre de l'année 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,

Alain DARIO


